

Sujet : [INTERNET] Observation enquête publique SH Magny

De : Robert Undique <robert

Date : 05/02/2024 11:06

Pour : pref-shmagny@yonne.gouv.fr

Bonjour,

J'ai lu avec attention l'étude Rainette.

Elle indique :

– page 115 :

– l'objectif des inventaires sur les mammifères est de déceler les espèces présentes sur le site d'étude et de connaître les potentialités de ce dernier ;

– **lors des différents passages, deux espèces ont été observées.** Il s'agit du lièvre d'Europe (*lepus europaeus*) et du ragondin (*myocastor coypus*). De plus des indices de présence, tels que l'observation de monticules de terre, confirment la présence de la taupe d'Europe sur la zone d'étude.

– page 116 :

– **une espèce potentielle a été ajoutée au diagnostic.** Il s'agit du chat forestier ou chat sauvage (*felis silvestris*). Cette espèce longtemps dite « forestière » dépend en réalité d'une mosaïque d'habitats incluant des boisements ou des forêts avec des paysages agricoles bocagers. C'est le cas de la zone d'étude, où des boisements se situent à l'extrémité nord.

– page 119 :

– parmi **les espèces contactées :**

Le chat forestier ou chat sauvage : le quart nord-est de la France est souvent considéré comme le bastion de l'espèce en France. Cette espèce a longtemps été persécutée au début du siècle dernier. On lui reprochait de voler le petit gibier tel que les lapins de garenne ou la perdrix grise. Aujourd'hui cette espèce est en « préoccupation mineure » en France et « quasi-menacée » en Bourgogne, les enjeux qui lui sont attribués sont qualifiés de « moyens ».

Ma question : page 115, l'étude mentionne que deux espèces ont été observées et page 119 qu'un chat forestier a été contacté. Les inventaristes ont-ils réellement vu un chat forestier ?

Robert Undique